**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEILMUNICIPAL**

**DU 23 SEPTEMBRE 2016.**

**PRESENTS : Mmes ARNOUX S., BOUZIN L., VIAL V.,**

**MM. ALLIER J-F , AUBERIC A, BONFILS L., DELAUP L., LOUIS-PALLUEL A., MEYNAUD D., REYNAUD J-M,**

**ABSENT : M. COLLOMB K excusé**

Sur proposition du Maire, plusieurs points sont ajoutés à l’ordre du jour et examinés en début de séance.

**I SIVU PAYS DU BUËCH D’ HIER ET D’AUJOURD’HUI**

Le retard du versement des subventions accordées au SIVU entraîne des difficultés pour régler le salaire du salarié pour les mois de novembre et décembre. Il est proposé aux communes adhérentes de rajouter à leur cotisation1€ par habitant pour clore le budget 2016,

Le CM donne un accord de principe en attendant de connaître la décision des autres communes adhérentes.

**II ABONNEMENT TELEPHONIQUE RESERVOIR DE LA VILLETTE**

Unanimement le CM donne son accord pour contracter un abonnement pour 4.20€ /mois auprès de la société Orange. Cette ligne concerne l’alarme du traitement de l’eau par UV.

**III CONVOCATIONS DU CM**

Le Conseil Municipal unanime donne son accord pour recevoir les convocations aux séances par Mail.

**IV AUBERGE**

Unanimement le CM donne son accord pour régler la facture d’un montant de 35 231.32€ HT

Un courrier sera envoyé préalablement au fournisseur pour réclamer les pièces manquantes.

**V ACHAT BATIMENT**

Le bâtiment mitoyen de L’Auberge dont le propriétaire est M.RICHAND Gilbert est en vente au prix de 60 000€

Compte tenu de l’obligation faite à la commune de réaliser une mairie et une agence postale accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce bâtiment pourrait répondre avec aménagement à cette exigence.

Des subventions liées aux aménagements pour accessibilité pourront être demandées.

A l’unanimité le CM décide l’acquisition de ce bâtiment cadastré C 918, et autorise le maire à signer toute pièce se rapportant à cet achat.

Par ailleurs le CM autorise également le maire à faire des demandes de crédits auprès des banques.

**VI CONVENTION SOLAIRE MONTJAY SORBIERS**

Le CM unanimement donne son accord pour l’implantation de la ligne téléphonique concernant les parcs photovoltaïques de Sorbiers et Montjay, sur les parcelles communales.

**VII CONVENTION DE PATURAGE**

Mme ARNAUD Magali solicite la passation d’une convention de pâturage sur la parcelle E 198a, pour une superficie de 35ha. Le CM décide à l’unanimité de signer cette convention sous réserve de ne pas installer de clôtures et à raison de 0.17€/ovin.

**VIII MAINTENANCE ALARME**

Le CM unanime donne son accord pour le devis présenté par Avenir Radio Electricité pour la maintenance des alarmes des bâtiments communaux et pour un montant de 492€.

**IX LIGNES FERROVIAIRES**

A l’unanimité le CM vote la motion concernant « l’Etoile de Veynes », pour le maintien des lignes actuelles vers Valence et vers Grenoble.

Le maire

Luc DELAUP